

Publié le 5 juillet 2024

Marne-au-Bois, ancrer les valeurs dans la durée

Le 15 décembre 2022, la Spl d'aménagement Marne-au-Bois a voté la modification de ses statuts pour se transformer en entreprise à mission. Une démarche dont elle entend bien se prévaloir pour valoriser sa raison d'être auprès de ses partenaires. Le premier rapport de mission a été récemment publié.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 4





© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 4



La raison d'être de la **Spl Marne-au-Bois** est explicite : « Assembler les métiers et les compétences, ouvrir de nouveaux possibles pour aménager des villes durables, émancipatrices et sobres qui participent à la vitalité de l'Est Parisien ». **Cinq objectifs sociaux et environnementaux (OSE) en découlent**, tout aussi clairement affichés dans une feuille de route opérationnelle intégrant objectifs de moyens et de résultats : aménager la ville en faisant de la sobriété foncière et la renaturation un parti pris ; s'appuyer sur des écosystèmes locaux pour régénérer et renouveler l'espace urbain ; créer des lieux qui rassemblent, accessibles à toutes et tous ; promouvoir l'aménagement public par des pratiques et des programmes innovants, expérimentaux et hybrides.

La transition écologique à 360 degrés

« Depuis 2019, nous nous sommes engagés dans une réflexion de fond pour intégrer la transition écologique au cœur de chacun de nos métiers : développement, aménagement opérationnel, mobilité, construction et real estate (Ndlr, location et vente d'immobilier) », explique François Bourvic, directeur général de la Spl. « A l'origine de cette réflexion, il y a le constat de l'inadéquation entre la volonté de l'entreprise de répondre à l'urgence climatique et son action en tant qu'aménageur qui s'inscrit dans la durée, mais avec des perspectives de réalisation trop lointaines. Nos élus n'étaient pas assez familiarisés avec le sujet. Nous avons donc décidé d'engager un travail collaboratif avec l'ensemble des salariés et des administrateurs pour identifier les principaux leviers en termes de transition écologique et sociale pour l'entreprise », explique le directeur. La démarche RSE est validée par deux conseils d'administration successifs, tenus les 10 décembre 2020 et le 25 mars 2021. « Sur la base de ces premières orientations, nous avons sollicité en 2022 la société de conseil en transition écologique et solidaire Mélibée pour consolider notre stratégie d'impact durable, valoriser ces actions par une labellisation de l'entreprise à trois ans ».

La vigie du comité de mission

L'orientation vers l'entreprise à mission devenait ainsi naturelle. Le comité de missions a été réuni le 14 juin 2023 pour la première fois, dans lequel se trouvent des personnalités aux compétences et expertises reconnues dans l'aménagement et le développement territorial. « Ce comité doit veiller à mettre en œuvre la raison d'être de la Spl, à conseiller le comité exécutif sur sa stratégie à impacts, à suivre les cinq OSE, à rédiger, analyser et assurer la transparence du 'rapport de mission' présenté annuellement en conseil d'administration », explique François Bourvic, qui a tenu à ce que le comité de mission soit composée d'acteurs reconnus de l'aménagement mais aussi de personnalités extérieures (élus, secteur bancaire ou encore universitaire).

Un premier rapport de mission franchement engageant

Le premier rapport de mission a été récemment publié. « A travers ce rapport, nous souhaitons partager avec vous, au-delà de notre raison d'être et de notre mission, comment depuis

© 2025 www.lesepl.fr page 3 | 4



plusieurs années, nous évoluons, tout comme notre métier d'aménageur évolue, pour **nous** adapter aux enjeux environnement taux et sociaux actuels », est-il écrit dans l'édito. Il faut prendre le temps de lire ce premier rapport d'une centaine de pages, si éloigné des mornes redondances des rapports d'activité : « Chaque projet porté (...) est désormais l'occasion de réfléchir différemment, d'expérimenter et d'innover, en assumant un droit à l'erreur mais avec le souci permanent de bien faire et de rester fidèle à notre mission et notre raison d'être. La fragilité de notre démarche a parfois émergé, soulignant la nécessité d'un investissement et d'une mobilisation importants pour être consolidée. Identifier des partenaires partageant nos valeurs, évaluer constamment nos projets à l'aide d'indicateurs, et confronter notre stratégie à la réalité, s'est avéré nécessaire pour rendre tangible notre contribution à la construction d'une ville plus durable. Les enseignements que nous tirons de cette expérience sont nombreux : prendre le temps, assumer nos engagements et être dans l'action dans un contexte de crise. Affirmer notre identité d'aménageur public n'est pas seulement une posture technique, c'est aussi un choix politique fort pour rendre commun ce qui a été privatisé dans la ville, créer du lien social et rendre possible un urbanisme décarboné ». L'entreprise de demain ressemblera à celle-là.

© 2025 www.lesepl.fr page 4 | 4